



ECOLE COMMUNALE LA COLOMBE DE LA PAIX

Rue Général Tombeur, 78 – 02/733.75.99 maurer.colombe@gmail.com

Rue Gérard, 21 – 02/734.48.96 www.ecolecolombedelapaix.be

1040 Etterbeek

Etterbeek, le 1^{er} septembre 2009.

Chers Parents,

Afin d'éviter tout malentendu et pour la facilité de tous, tous les paiements se feront **exclusivement par virement bancaire** dorénavant (sauf excursions, bricolages, etc.).

S'il vous était impossible de payer par virement bancaire, je vous prie de vous présenter au secrétariat avec la somme demandée (compte juste). Vous recevrez dans ce cas un reçu (à conserver) comme preuve de paiement.

- Pour rappel, voici les frais « classiques » prévus pour cette année¹ :

- | |
|---|
| <ol style="list-style-type: none">1. Frais de repas chaud (1,80 € ou 2,30 € par jour) et de lait / choco (5,00 € ou 6,00 € par mois).2. Frais administratifs (10,00 € par an).3. Frais de piscine (primaire : 40,00 € par an, payable en deux fois).4. Frais de classes de mer (épargne de 20,00 € par mois de septembre à février). |
|---|

Ces sommes sont à verser exclusivement sur le compte de l'école : **001 – 0545662 – 16**.
Veuillez inscrire convenablement la communication (NOM, CLASSE, raison du paiement).

- Les frais de garderie (matin et soir, midi) sont à payer exclusivement sur le compte de l'Administration Communale 096 - 0172089 - 32 avec une communication structurée (attendre l'avis de la Commune).
Les frais de garderie sont déductibles fiscalement.
- Les frais pour les excursions, la réalisation d'un bricolage, pour une recette de cuisine, ... sont à payer au titulaire de classe sous enveloppe (y indiquer le nom de l'enfant).

Si vous éprouviez des difficultés pour assumer ces frais, je vous invite à me contacter afin de réfléchir ensemble à une solution en toute discrétion (02/733.75.99).

Je vous remercie pour votre collaboration et vous prie d'accepter, Chers parents, mes salutations distinguées.

JF Maurer,

Directeur.

¹ Tarifs au 30/06/09 sous réserve de modification.